

## **SEMAINE COMMERCIALE 2018**

### **REGLEMENT DU JEU DE L'ACAG**

- Article 1** : Du 2 au 13 novembre 2018, l'Avenir Commercial et Artisanal Givetois organise un jeu, sans obligation d'achat. Ce jeu sera doté de bons d'achats utilisables chez les commerçants participants.
- Article 2** : Ce jeu sera organisé sous la forme d'une tombola : chaque commerçant offrira à ses clients des tickets numérotés durant toute la période de l'opération. Il conservera les souches de ses carnets puis les déposera dans une enveloppe portant sa raison sociale à la Maison du Commerce, 33 rue du Puits à GIVET au plus tard le vendredi 16 novembre 2018 à 17h. Seules les souches collectées seront utilisées pour le tirage au sort.
- Article 3** : Ce jeu est réservé à toute personne physique majeure.
- Article 4** : Le tirage au sort aura lieu le mardi 20 novembre 2018. La dotation globale est de 2 --- euros en bons d'achats valables uniquement chez les commerçants participants. Les bons d'achats ne pourront être utilisés que dans le commerce mentionné.
- Article 5** : Les gagnants seront avertis par voie de presse et radio. Des affiches listant les numéros gagnants seront également collées sur les vitrines des commerçants participants.
- Article 6** : Les bons d'achats sont à retirer à la Maison du Commerce. Le gagnant doit impérativement se munir du ticket numéroté. Les bons d'achats seront disponibles après le tirage au sort et dans un délai de trois mois. Ils devront être pris en l'état, nul ne pourra demander son remboursement, même partiel. Passé ce délai, les bons d'achats seront repris par les organisateurs.
- Article 8** : Le simple fait de participer à ce jeu implique l'acceptation totale et sans réserve de ce règlement. Par sa seule participation, chaque gagnant autorise l'utilisation de son nom liée au présent jeu, sans que cette utilisation puisse ouvrir à d'autres droits que le prix gagné.
- Article 9** : L'ACAG est le seul habilité à prendre des décisions concernant ce jeu et se réserve le droit de modifier, sans préavis, ce règlement.

*Pour le comité,  
Valérie LELONG,  
Présidente de l'ACAG*